



**Comité de programme
du Secondaire**

Directrice :

Pr. Anne Sgard

anne.sgard@unige.ch

PROCES VERBAL

Séance du COMPRO du lundi 10 décembre 2012
de 17h00 à 19h00 – Salle PM 234
PV adopté

Personnes présentes

Anne Sgard (AS), Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Pierre-François Burgermeister (PFB), Charles Heimberg (CH), Claire Forel (CF), Brigitte Gerber (BG), Andréas Muller (AM), Jean-Sébastien Graulich (JSG), Stéphanie Castanier (SC), Marine Froeliger (MF), Alain Müller (ALM).

Personnes excusées

François Bertagna (FB), Raphaël Fornallaz (RF), Catherine Walther Green (CWG).

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2012.
3. Informations de la directrice :
 - L'attribution de l'attestation de stage : retour sur la réunion du 6 décembre
 - Enquête sur la charge de travail
4. Discussion sur la limitation des entrées en CCDida :
 - retour sur la réunion du 4 décembre
 - quels critères ? Quelles procédures ?
5. Divers

1. Approbation de l'OJ

OJ approuvé. Pas de divers.

2. Adoption du PV du 5 novembre 2012

PV approuvé.

3. Informations de la directrice

✓ *Attribution de l'attestation de stage : réunion des CE de toutes les disciplines jeudi 6 décembre 2012. A l'issue de cette réunion, validation du formulaire avec les modifications souhaitées. Pas d'obstacles majeurs rencontrés. Le 13 décembre 2012 ce formulaire sera à nouveau soumis dans le cadre de la réunion avec les CE et les FT. Les 9 principes communs, pour accorder ou refuser ladite attestation, doivent être obligatoirement validés par l'ensemble du corps enseignant concerné.*

✓ *Enquête sur la charge de travail des étudiants : W. Loosli a conçu un formulaire à renseigner en ligne, avec un délai imparti au 30 juin 2013. Réunion CE/FT fin janvier 2012. Le formulaire relatif aux critères d'attribution de cette première attestation en Mase2 sera définitif.*

4. Discussion sur la limitation des entrées en CCDIDA : retour sur la réunion du 4 décembre 2012

Limitation des entrées au CCDIDA : la séance du Compro du 7 janvier 2013 abordera de nouveau cette question en vue de la préparation de la rentrée 2013.

La gestion des flux d'étudiants à l'IUFE (formation des enseignants secondaires) a été abordée lors de la **séance avec le Conseiller d'état du 4 décembre 2012.**

Retour sur cette séance et son contenu. Situation et critères de limitation présentés au Conseiller d'Etat

Il est constaté un assèchement des possibilités de stages en responsabilité : en deux ans la diminution est de 40%. Si le modèle actuel n'est pas modifié, au moins partiellement, l'IUFE se trouvera dans une impasse.

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
CCDIDA	156	158	218
MASE2b-STA	95	106	72
MASE1-ST1	103	62	43
MASE2a-ST2	137	86	57
CSD2	32	61	49
Total volée	523	473	439
Nb d'étudiants qui ont obtenu ou qui obtiendront la MASE	264	253	178

2010-2011 : **367** étudiants en emploi
2012-2013 : **221** étudiants en emploi

Les deux difficultés majeures auxquelles l'IUFE est confronté sont reconnues et admises par tous :

- Diminution d'environ 40 % de places de stages disponibles, qui, à terme, si aucune mesure correctrice n'est prise, pourrait mettre le fonctionnement même de l'institut en péril.
- Difficultés financières que traverse l'Etat de Genève, qui entraînent des diminutions de postes disponibles.

La direction de l'IUFE a décidé de porter cette problématique à la connaissance des acteurs participant aux diverses commissions de l'institut. Ainsi, les différents partenaires (enseignants de l'institut, comité de direction, groupes de travail, associations professionnelles et associations d'étudiants) ont étudié le problème de manière détaillée et proposent des pistes concrètes après avoir analysé leur impact.

En conséquence, des changements doivent être opérés après validation par le conseiller d'Etat et par le recteur.

Scénario retenu

Le modèle en emploi n'est pas remis en cause, mais il doit être revu à la baisse de la manière suivante :

- Les disciplines d'enseignement sont classées en trois groupes :
 - Les matières fortement demandées dans lesquelles il est aisé de trouver un stage en responsabilité (français, math, allemand, anglais et physique¹). Pour ces disciplines, le modèle actuel peut être conservé.
 - Les matières rares correspondant à celles qui sont enseignées uniquement au postobligatoire (chimie, philosophie, espagnol, italien...). Pour ces disciplines, la formation n'est ouverte qu'à intervalle de deux ou trois années, avec un quota à l'entrée du CCDIDA, selon des critères que l'IUFE doit établir.
 - Les matières à faible potentiel d'emploi se retrouvant aussi bien au Cycle d'Orientation qu'au postobligatoire (arts visuels, biologie, histoire, géographie...). Pour ces disciplines, un cursus de formation est ouvert chaque année ; un quota est appliqué également à l'entrée du CCDIDA.

En d'autres termes, il s'agit de tenir compte du nombre de places disponibles dans les écoles selon les matières enseignées, tout en assurant une sélection de qualité.

- En fonction des besoins, dans les matières où la formation n'est pas ouverte, les directions d'écoles engagent des suppléants. Ceux-ci sont choisis dans la liste des candidats au CCDIDA et seront formés à l'IUFE dès que possible.
- Pour des questions d'égalité de traitement, la 1^{ère} année se fait uniquement sous la forme du CCDIDA. Cela signifie que la formation MASE 1 disparaît² et que les écoles doivent prendre en charge les suppléants qui seraient engagés.

¹ La situation de la physique pourrait être revue à la baisse selon les pronostics de l'enseignement postobligatoire.

- La 2^{ème} année se fait en emploi (pour autant que celui-ci soit disponible). Le nombre d'heures d'enseignement peut varier entre un poste à 25% et un poste à 50%. Un stage en accompagnement, dont le nombre d'heures reste à définir, dans l'autre ordre d'enseignement complète la formation de l'étudiant (ce qui permettrait de répondre positivement à la demande de la CDIP au sujet du diplôme conjoint secondaire 1/secondaire2).
- Le modèle doit, dans toute la mesure du possible, éviter que le personnel d'encadrement de l'IUFE soit soumis à des variations annuelles trop importantes. Pour ce faire, il faudrait envisager que certains formateurs complètent leur poste de trois manières : activités de recherche, collaboration dans la formation continue et collaboration avec les facultés d'origine.
- En ce qui concerne le personnel d'encadrement issu de l'enseignement secondaire, il faut reprendre la question de la garantie d'emploi.
- Une collaboration suivie avec les autres cantons romands est indispensable : qu'il s'agisse de certains aspects du cursus ou de certaines filières de formation (latin) ou qu'il s'agisse des possibilités d'emploi à la sortie de l'université.

Calendrier et tâches à accomplir

- La situation budgétaire n'est pas encore connue pour 2013. Il est possible que des départs massifs d'enseignants aient lieu à la prochaine rentrée (question du PLEND). Dans ce cas, un scénario de crise doit être préparé, notamment en ce qui concerne l'allemand. Pour cette matière, il convient que dans les meilleurs délais l'IUFE s'entende avec la faculté des lettres pour prévoir un dispositif similaire à celui qui avait été appliqué il y a quelques années au Cycle d'Orientation, intitulé formation continue universitaire en mathématiques de base (FCUMB). Une séance de travail doit être organisée à ce sujet.
- Comme l'an dernier, les informations à destination des étudiants et des directeurs d'écoles doivent figurer dès le début janvier 2013 sur le site internet de l'IUFE. Ce point concerne particulièrement les critères retenus pour la sélection des étudiants.
- Il est utile que les deux services RH produisent un tableau par discipline de la pyramide des âges concernant les personnes en fin de carrière, susceptibles de quitter leur travail.
- Une augmentation du nombre de suppléants implique une disponibilité plus grande de RFdir pour permettre l'accueil et l'encadrement de ces nouveaux collaborateurs. Cet élément a une incidence financière qu'il faut étudier.

Autres pistes permettant de sortir de l'impasse, mais se heurtant sans doute à des oppositions très fortes, notamment de la part des associations professionnelles

² Cette décision repose, entre autres, sur un avis donné par la chambre administrative qui a analysé de façon critique les deux chemins de formation (CCDIDA-MASE 2 vs MASE1-MASE2).

1. Stages en accompagnement : des enseignants accueillent un ou deux étudiants durant une année ; le nombre d'heures correspond toujours à 6 dans la branche enseignée ; un modèle pour de tels stages a déjà été élaboré et peut être mis en route très rapidement.
2. Stages dans des écoles privées ; cela nécessite évidemment l'établissement de rapports de confiance et l'élaboration de contrat de collaboration ; il va de soi que les formateurs de terrain sont des enseignants chevronnés, formés dans des institutions agréées.
3. Stages dans d'autres cantons : cette mesure implique des contrats avec ces cantons.
4. Transformation des suppléances en stages : le DIP, si un poste est vacant pour une durée limitée, par exemple une année, engage des personnes sous forme de suppléance ; il pourrait pourtant s'agir de stages en responsabilité (cette mesure rejoint celle qui est mentionnée au point 1).
5. On peut également étudier dans quelle mesure des remplacements de longue durée pourraient être, dans des conditions très précises, transformés en stages.

A l'issue de cette séance, Monsieur Charles Beer demande :

- un avis de droit afin de s'assurer si l'IUFE a le droit ou non d'effectuer une sélection des candidats (sélections pour la Mase 2^{ème} année) dans le cadre des entretiens menés par WL et ST. Risque de subjectivité à écarter et être sûr que c'est bien légal.

Monsieur Beer propose (c'est une option à étudier)

- un concours d'accès à la MASE 2^{ème} année.

Un groupe de travail composé IUFE-DIP-UNI (Rectorat) doit travailler à l'élaboration de ce concours.

Monsieur Beer approuve

- la suppression filière Mase1/mase2 due à l'inégalité de traitement qui en découle

L'objectif est que tous les étudiants soient placés au terme de la 1^{ère} année.

L'ensemble du Compro décide de maintenir et poursuivre le travail commencé relatif aux possibilités à envisager pour limiter l'entrée en CCDIDA.

Ainsi, au moment opportun, il y aura lieu de pouvoir présenter les deux options, celle de Monsieur Beer (concours d'entrée) et l'option « stratégie Compro IUFE » pour solutionner ce problème récurrent de flux des étudiants.

L'ensemble du Compro demande des précisions sur cet avis de droit : quand sera-t-il fait ? Quelle sera la composition de la Commission chargée d'étudier et de mettre en place ce projet de concours d'entrée ?

Est-ce qu'il serait judicieux que le Compro adresse, via le Rectorat, un courrier à l'attention du Conseiller d'Etat afin de faire part de sa désapprobation totale et de sa vive inquiétude sur le projet précité ?

Le Compro souhaiterait une rencontre avec le Rectorat.

Lors du prochain Comité de direction, AS en fera part à Bernard Schneuwly.

Il est demandé à WL de fournir l'information suivante : combien d'étudiants n'ont pas été vus par les directeurs ? (sur 86 étudiants qui n'ont pas obtenu de stages, combien n'ont pas eu d'entretien ?). La réponse sera fournie lors du prochain Compro.

La séance est levée à 19h00.